

L'INFORMATION MUNICIPALE

AUTOMNE 2024

VOLUME 37 - N° 3



**VENEZ PARTICIPER À LA
GRANDE MARCHE
LE DIMANCHE 20 OCTOBRE !**

PROCHAIN CAFÉ-RENCONTRE
DATE : 27 OCTOBRE 2024
HEURE : 10 H
LIEU : 201, RUE ÉLIZABETH
(LOCAL DES 3 ÂGES)
THÉMATIQUE : ÇA BOUGE DANS
VOTRE VILLE, PARLONS-EN !

Steve Gauthier PHOTOGRAPHE

SOMMAIRE

- | | | |
|--|--|---|
| 2. CONSEIL EN BREF | 5. NOTRE COMMUNAUTÉ
PETIT MOMENT D'HISTOIRE | 12. FÉRIE DES LUMIÈRES |
| 3. MOT DU MAIRE
MAIRESSE SUPPLÉANTE | 7. VIE MUNICIPALE | 15. GRANDE MARCHE |
| 4. MOT DU CONSEILLER
MADA | 9. LOISIRS | 20. RÈGLEMENTS |
| | | 22. GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES |



**SAINT-
JOSEPH-
DE-SOREL**

CONSEILLERS



Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 1
450 743-8779



Pierre St-Louis
Quartier 1, poste 2
450 742-9528



Ginette Richard
Quartier 2, poste 1
450 742-0660



Mélanie Gladu
Quartier 2, poste 2
450 746-7450



Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 1
450 881-1322



Michel Latour
Quartier 3, poste 2
450 746-8965

CONSEIL EN BREF

SÉANCE DU 3 JUIN 2024

RAPPORT DU MAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.), le maire, M. Vincent Deguise, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023. Le maire dépose, séance tenante, son rapport intitulé « Rapport du maire présenté à la séance ordinaire du 3 juin 2024 ».

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (ACCÈSLOGIS)

Le conseil permet la signature d'une entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office d'habitation (OH) Pierre-De Saurel et la Ville pour sa participation au programme de supplément au loyer (PSL) dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) / INVESTISSEMENT MAXIMAL DE LA VILLE

Le conseil autorise la Ville à participer au programme de supplément au loyer (PSL) dans le cadre du programme AccèsLogis jusqu'à un maximum de 10 unités, représentant une aide maximale de 11 544 \$ par an (selon l'échelle du PSL de juillet 2023), et ce, pour une période de cinq (5) ans.

BALANÇOIRE « PARENT-ENFANT » - PARC DE LA POINTE-AUX-PINS

Le conseil ratifie le contrat octroyé par le directeur général et greffier à l'entreprise Tessier Récréoparc, au prix de 2 511 \$, plus les taxes applicables et excluant les frais de transport, pour l'acquisition d'une balançoire de type « parent-enfant », modèle 5128, et ce, conformément à la soumission datée du 7 mai 2024.

DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE - AFEAS SAINT-JOSEPH

Le conseil accorde à l'AFEAS Saint-Joseph, à titre gracieux, le prêt de la salle Roger Frappier dans le cadre de son activité « la boutique de Noël » qui se tiendra les 18, 19 et 20 octobre 2024.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024, 2025 ET 2026

Le conseil nomme M. Daniel Tétreault, CPA, à titre de vérificateur externe de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour les années 2024, 2025 et 2026 et octroie un mandat d'audit au montant de :

- Exercice financier 2024 : 10 300 \$, plus les taxes applicables;
- Exercice financier 2025 : 10 800 \$, plus les taxes applicables;
- Exercice financier 2026 : 11 300 \$, plus les taxes applicables.

JEUX DU QUÉBEC 2027 - APPUI À LA VILLE DE SOREL-TRACY

Le conseil appuie la candidature de la Ville de Sorel-Tracy pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec pour l'été 2027 et participe ainsi aux efforts de mobilisation montréalais.

EMBAUCHE AU POSTE DE COMMIS-COMPTABLE

Le conseil ratifie l'embauche de Mme Marie-Claude Girard au poste de commis-comptable au sein du service administratif de la Ville et précise que Mme Girard occupe ses fonctions au sein de la Ville depuis le mardi 25 juin 2024.

PERMANENCE D'UNE EMPLOYÉE AUX TRAVAUX PUBLICS

Le conseil accorde à Mme Karine Rouleau le statut de « salarié régulier » au service des travaux publics à compter du 17 juin 2024. De plus, le conseil municipal félicite Mme Rouleau pour l'obtention de son permis de conduire de classe 3.

ENGAGEMENT À ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA)-EAU

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux. Elle s'engage à transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 30 septembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2024-2025

Le conseil municipal modifie la résolution numéro 2024-03-385 afin d'établir à 28 500 \$ le montant que la Ville s'engage à injecter à même le surplus accumulé non affecté dans le cadre du programme Rénovation Québec, cette somme représentant 50 % du budget de 57 000 \$ pour la programmation 2024-2025.

ACHAT DE MOBILIER URBAIN - PARC DE L'ILMÉNITE

Le conseil ratifie l'achat et la livraison du mobilier urbain à installer au parc de l'Ilménite, soit :

- 2 bancs fixes avec dossier de la série Premio et une table de béton rustica au montant de 12 099 \$, plus les taxes applicables.

ACHAT DE MOBILIER URBAIN - FACE À L'HÔTEL DE VILLE

Le conseil ratifie l'achat et la livraison de deux (2) bancs fixes avec dossier de la série Premio ainsi que d'un (1) îlot multi matières (déchets/recyclage) à installer dans l'espace gazonné du stationnement situé face à l'Hôtel de Ville au prix de 10 928 \$.

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

J'espère que vous avez passé un bel été et que vous aurez pu profiter des milieux de vie et de détente que vous procure la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Au courant de l'été, nous avons pu vous présenter un magnifique spectacle de la Fête nationale, ainsi que le concert des Vêpres de la Maison de la Musique de Sorel-Tracy. Je remercie toutes les personnes engagées de près ou de loin dans l'organisation de ces événements qui animent notre ville.

Le 3 juin dernier, j'ai présenté au conseil municipal les faits saillants du rapport financier de l'année 2023. Vous pouvez retrouver le rapport intégral sur notre site web dans la section *Finances*. Vous pourrez y constater que nous continuons de bien administrer votre ville. Pour l'année 2023, nous avons pu réaliser un excédent de fonctionnement de 451 815 \$. De plus, la dette municipale est passée de 4 925 \$ par habitant en 2022 à 4 454 \$ par habitant en 2023. Au courant de cette année, nous avons aussi permis des investissements, tels que la réfection du premier étage du centre communautaire, la mise à jour des modules de jeux au parc Charlemagne-Péloquin ainsi que l'achat d'une surfaceuse à glace pour le Centre récréatif Aussant, laquelle est 100 % électrique. Nous avons également refait une beauté à notre site web et avons acquis un écran numérique. De nombreux autres investissements ont été réalisés en 2023 et vous pourrez les découvrir à la lecture de mon rapport. Les choses bougent dans votre ville et votre conseil et l'administration poursuivent l'objectif d'améliorer constamment les services offerts à la population saint-josephoise.

Le 25 juin dernier, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a accueilli une nouvelle employée au sein de son bureau municipal. Je profite de l'occasion pour féliciter et souhaiter la bienvenue à madame Marie-Claude Girard qui se joint à l'équipe à titre de commis-comptable.

En terminant, plusieurs autres activités seront au rendez-vous cet automne. Le 20 octobre prochain, vous êtes invités à vous joindre à nous pour la Grande marche du Grand défi Pierre Lavoie. C'est donc un rendez-vous au parc de la Pointe-aux-Pins, pour marcher et profiter des belles températures que nous offre l'automne. Finalement, les 6 et 7 décembre, ce sera la 11^e édition de la Férie des lumières. Des détails suivront dans les prochaines semaines.

Finalement, si vous souhaitez suivre les activités du conseil municipal, je vous invite à consulter les séances du conseil sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ou via notre site Internet, dans la section *Conseil municipal*.

Au plaisir de vous croiser dans l'une ou l'autre de nos activités.

Bon automne !



Vincent Deguise, maire
450 881-3316



MAIRESSE SUPPLÉANTE

du 4 novembre 2024
au 3 mars 2025

Mélanie Gladu | Quartier 2, poste 2

Madame Gladu a été élue pour la première fois en novembre 2017. Elle est membre des comités suivants : Comité de reconnaissance des bénévoles, comité organisateur de la Grande marche, comité du développement communautaire, comité du 150^e, comité d'information (communications), comité environnement et développement durable, comité MADA et politique familiale et comité régional de développement social (MRC de Pierre-De Saurel).

Ginette Richard, mairesse suppléante du 8 juillet au 4 novembre 2024



MOT DE LA CONSEILLIÈRE



Comme l'on disait autrefois : Maintenant que la rentrée scolaire des petits et des grands est faite, c'est le début des vacances pour les parents ! L'automne débute et nous avons encore plusieurs belles journées devant nous. C'est l'occasion d'en profiter pour faire des randonnées ou des promenades à vélo dans les rues de la ville ou dans nos parcs, si souvent vantés pour leur beauté et leur aménagement. Vous pouvez aussi utiliser les terrains de pickleball, ouverts à tous. Dès la fin du mois de septembre, vous pourrez profiter des périodes de patinage libre au Centre récréatif Aussant, en semaine. Les employés de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel travaillent ensemble pour offrir aux citoyens de tous les âges, des activités qui leur conviennent, souvent gratuites ou à prix moindre. C'est bon pour votre santé physique et mentale!

J'en profite pour vous souhaiter un bel automne actif, énergique et dynamique. !

Ginette Richard
conseillère Quartier 2, poste 1

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DES FAMILLES (MADA)

TRAVAIL DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS

Une travailleuse de milieu offre aux aînés (50 ans et +) des services pour :

- demeurer dans votre habitation ou une relocalisation;
- rencontrer des gens, faire des activités;
- un déplacement, pour raison de santé ou autre situation;
- un besoin d'être écoutée (événement fragilisant, votre santé vous inquiète);
- une problématique alimentaire, de la difficulté ou si n'avez plus le goût de faire vos repas;
- une situation de maltraitance, négligence;
- des documents à compléter, des démarches à faire, du courrier complexe à comprendre;

N'oubliez pas que pour toute situation, nous sommes là pour vous et vous offrons un **service de qualité, gratuit et confidentiel**.

À votre demande, nous pouvons vous rencontrer à l'endroit de votre choix, même à votre **domicile**.

TRAVAIL DE MILIEU
AUPRÈS DES
AÎNÉS
de la MRC de Pierre-De-Saurel

BESOIN DE SOUTIEN?
Nous sommes là pour vous!

Service gratuit

Francine Laplante Kim Pelletier

450 881-7017 450 880-7017

Un projet porté par RSAPS

NOMINATION

MARIE-CLAUDE GIRARD

Depuis le 25 juin dernier, Mme Marie-Claude Girard occupe le poste de commis-comptable à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Mme Girard s'est démarquée lors du processus de sélection par son expérience dans le monde comptable, cumulant plus de 20 ans d'expérience dans le milieu. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ainsi que du succès dans ses nouvelles fonctions.



NOTRE COMMUNAUTÉ

BACS DE JARDINAGE

Fin de la saison : 1^{er} novembre 2024

Nous vous rappelons l'importance de maintenir le jardin communautaire accueillant pour tous. Merci de veiller à nettoyer et maintenir propre votre bac. Ensemble, faisons de notre jardin un lien agréable où chacun peut profiter de la nature.

Les citoyens intéressés par la location d'un bac de jardinage et qui n'en ont pas, vous pouvez communiquer avec le bureau administratif de l'Hôtel de Ville.



CAFÉ-RENCONTRE – ÇA BOUGE DANS VOTRE VILLE, PARLONS-EN !

Tous les citoyens sont invités au café-rencontre, le dimanche 27 octobre à 10 h, au centre communautaire (201, rue Élizabeth).

Venez rencontrer le maire et les membres du conseil qui feront le bilan des améliorations dans les différents parcs, des services offerts et aussi discuter des projets futurs.

De belles discussions autour d'un café chaud et de viennoiseries !



STATIONNEMENT HIVERNAL DANS LES RUES

L'interdiction de stationnement de nuit en période hivernale dans les rues de Saint-Joseph-de-Sorel sera en vigueur dès le 15 novembre 2024. Veuillez prendre note que la ville dispose d'espaces offerts en location au coût de 150 \$. Communiquer avec le bureau administratif de l'Hôtel de Ville pour connaître les disponibilités.

IMPORTANT : LES LOCATAIRES ACTUELS DE STATIONNEMENTS, ONT JUSQU'AU 18 OCTOBRE 2024 POUR RENOUVELER LEUR VIGNETTE POUR LA SAISON 2024-2025, SANS QUOI LEUR STATIONNEMENT SERA RÉATTRIBUÉ.



PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Quelques heures par mois font toute la différence !

Depuis plus de 40 ans, le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu favorise l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole. L'organisme soutient également ses membres par des activités d'intégration.

Pour le programme de jumelage, l'implication minimum demandée à la personne bénévole est de 3 heures par mois. Nous jumelons des personnes ayant des intérêts communs. Le choix, le lieu et l'horaire des activités est à la discrétion des personnes impliquées.

Le volet activités d'intégration est varié : ateliers de cuisine, bricolage, jeux de société, dîners pizza, cinéma, café céramique, piscine, club de marche, visite de sites variés, etc. L'horaire varie d'un mois à l'autre. Nous recherchons également des bénévoles afin d'aider à la logistique de ces activités.

Pour plus d'informations :

Courriel : info@pcvr.ca

Téléphone : (450) 464-5325

Site web : www.pcvr.ca

Facebook: Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu



NOTRE COMMUNAUTÉ



PETIT MOMENT D'HISTOIRE



Sources : SHPS, Fonds Germain Martin, P023, S1, SS7, D1.

Moulin Cartier

À l'époque coloniale, la vallée du Richelieu se démarque par la présence de nombreux moulins banaux qui exploitent le potentiel éolien du territoire, alors que dans les autres régions de la colonie, il était plus courant d'exploiter l'énergie hydraulique. La paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel ne fait pas exception à la règle, puisqu'on y retrouve un tel édifice au 19^e et 20^e siècle.

Érigé par Pierre Cartier sur les rives du Saint-Laurent vers 1825, le moulin à vent de Saint-Joseph avait la particularité d'avoir une base octogonale en pierre des champs. Il apparaît aux pieds de la centrale thermique de Tracy sur cette photographie de 1968, quelque temps avant son déménagement, puis sa démolition.

RETOUR SUR LA FÊTE NATIONALE À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Les festivités de la Fête nationale du Québec au parc de la Pointe-aux-Pins ont été un franc succès. Le soleil était au rendez-vous et a contribué à créer une ambiance active, énergique et dynamique !

Un grand merci à :

- Vous tous qui avez participé à cette journée qui fut une réussite;
- Nos précieux bénévoles, aux animateurs du camp de jour et aux membres du comité de la Fête nationale;
- Michel Tremblay qui nous a épaté avec ses chorégraphies originales;
- Léamei Villiard pour ses magnifiques maquillages;
- Nos artistes locaux qui ont fait des prestations exceptionnelles : Isabelle Simard, Geneviève Tremblay, Gina Rheault, Pascale Poulin et Kelliane Geoffrion, sous la supervision de l'école de musique Carole Bruneau;
- Les Mouches du Capitaine, toujours aussi extraordinaires;
- Gestion événementielle Deschesnes pour la scène, le son et les éclairages jusque dans les arbres;
- Les employés des travaux publics de la Ville de Saint-Joseph, qui se sont assurés du transport et de la mise en place du matériel.

On vous donne rendez-vous l'an prochain à pareille date !



VÊPRES MUSICALES

Les Vêpres musicales de la Maison de la Musique de Sorel-Tracy étaient chez nous le 14 juillet dernier. Quel bel après-midi nous avons eu ! Le duo Laporte-Muller nous a transporté à travers la musique française et européenne. Ils étaient accompagnés de Nicole Mongeon-Cardin qui a peint une magnifique œuvre à la thématique de cette journée de la Fête nationale des Français!

Nous tenons à les féliciter ainsi qu'à remercier le public, qui était présent en très grand nombre.



FÊTE DE LA RENTRÉE - ÉCOLE MARTEL

C'est avec plaisir que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a collaboré à la fête de la rentrée en servant les hot-dogs aux élèves. Toutes nos félicitations aux organisateurs pour cette belle fête remplie d'activités sportives.



VIE MUNICIPALE

UN RETOUR SUR LE CAMP DE JOUR ET LA PISCINE

Nous tenons à remercier et féliciter l'ensemble de nos employés étudiants qui ont travaillé pour le camp de jour et la piscine municipale. Grâce à eux, toute la population a pu profiter d'un été animé et s'amuser en toute sécurité.



Absente sur la photo : Samantha Moreau

UNE PANOPLIE D'ACTIVITÉS AU CAMP DE JOUR DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL !

La Ville est ravie d'annoncer la remise d'un don de 1 000 \$, récolté lors de la Fête nationale. Nous tenons également à souligner le travail précieux des bénévoles qui ont contribué à amasser cette somme.

Grâce à ce soutien, les enfants ont pu profiter de nombreuses activités, telles que le rallye et repas hot-dogs ainsi que le lave-auto et repas blé d'Inde.



TOURNOI DE FERS

En juillet et août, deux tournois de fers provinciaux ont été organisés par le Club de fers Pointe-aux-Pins. Leur saison s'est terminée le 21 septembre avec un tournoi des membres. Nous tenons à féliciter l'organisation pour tous ces événements qui font rayonner notre Ville.



VIE MUNICIPALE

TOURNOI DE GOLF

La 16^e édition du tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a eu lieu le vendredi 6 septembre 2024, au *Club de golf Les Dunes*. Nous tenons à remercier les organisateurs, les généreux commanditaires, tous les participants ainsi que tous les bénévoles, qui ont fait de ce tournoi une belle réussite. Les profits qui seront remis à la Maison Halte Soleil, la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Sorel et le groupe d'entraide Le GESTE, seront dévoilés plus tard cet automne.



INAUGURATION D'UN NOUVEAU PLATEAU SPORTIF

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureuse d'offrir à ses citoyens un nouveau lieu pour la pratique d'activités sportives. C'est gratuit et aucune inscription, ni réservation n'est requise.

DÉBUT DE LA SAISON : lundi 7 octobre 2024

LIEU : gymnase de l'école Martel, entrée par la porte #2 (cour arrière)

HORAIRE : les lundis et mercredi
de 18 h 30 à 21 h 30

ACTIVITÉS SPORTIVES EN PRATIQUE LIBRE

- Lundi : volleyball (ballon fourni) 
- Mercredi : badminton (apporter votre raquette et volant) 

Note : les activités s'adressent à tous, toutefois, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.



LOISIRS

UN DÉBUT DE SAISON ÉLECTRISANT AU CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT !

La Ville a procédé le 20 septembre dernier à l'inauguration de la nouvelle surfaceuse électrique de marque ENGO. À l'image de nombreuses municipalités qui font le choix d'une transition écologique, cette nouvelle surfaceuse représente un pas en avant pour notre communauté. Grâce à cette technologie, la Ville améliore l'efficacité de ses opérations.

L'ancienne surfaceuse a été mise à niveau et convertie pour fonctionner au propane. Elle sera conservée au Centre récréatif Aussant et pourra être utilisée en cas de besoin, assurant ainsi la continuité de nos services.

Bon début de saison à tous !



HORAIRE DE PATINAGE - AUTOMNE 2024

Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30

septembre							octobre							novembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5					1	2	
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

LÉGENDE

Patinage libre

Annulation*

Aucun événement durant cette période

ÉVÈNEMENTS

* Veuillez noter que le patinage libre est annulé lors d'événements de nos organismes partenaires. Consultez l'horaire de patinage libre pour connaître les dates de ces événements.

VENEZ ENCOURAGER VOS JOUEURS FAVORIS !

Tournois Aréna Aussant

Tournoi mixte GoPRO.....	24, 25 et 26 janvier 2025
Pee-Wee contre le cancer.....	22 février 2025
Tournoi Intermédiaire	22, 23, 28, 29 et 30 mars 2025
Tournoi Rio Tinto	14 au 18 avril 2025



KINO GYM-ATOUT

DIFFÉRENTS TYPES
D'ABONNEMENT
DE 1 À 12 MOIS

INCLUANT

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé



PROGRAMMES JEUNESSE

DÈS LE 14 SEPTEMBRE
10 SEMAINES

CHEERLEADING
RÉCRÉATIF
• 5 à 11 ans

FÊTE D'ENFANTS

- 5 à 12 ans
- Avec ou sans escalade
- 3 heures d'animation



COURS EN GROUPE

DÈS LE 9 SEPTEMBRE
12 SEMAINES

PILATES
• 3 niveaux

COURS DE MISE
EN FORME AÎNÉS

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS

CÉGEP
SOREL
TRACY

**Centre
sportif**

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

450 743-9127

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif



PORTES OUVERTES

DU 3 AU 8 SEPTEMBRE 2024

Venez essayer nos activités d'automne
GRATUITEMENT. Réservation obligatoire



GESTION DES DOULEURS



Jour : Mardi
Heure : 13 h à 14 h 15
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit
Durée : 10 septembre 2024 au 20 mai 2025
Information : 450 743-1285

* Il y aura une pause pour les semaines du 22 et du 29 décembre 2024.

MOBILITÉ ÉQUILIBRE



Jour : Mardi
Heure : 14 h 30 à 15 h 30
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit
Durée : 10 septembre 2024 au 20 mai 2025
Information : 450 743-1285

* Il y aura une pause pour les semaines du 22 et du 29 décembre 2024.

STRATÉGIE INTELLECTUELLE



Jour : Jeudi
Heure : 13 h 30 à 15 h 30
Lieu : Salle Roger Frappier (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit
Durée : 12 septembre 2024 au 22 mai 2025
Information : 450 743-1285

* Il y aura une pause pour les semaines du 22 et du 29 décembre 2024.

ZUMBA ET POUND



Jour : Lundi et mercredi
Heure : 17 h à 18 h (Zumba)
 18 h à 19 h (Pound)
Lieu : Salles Olivar-Gravel et Roger-Frappier (702, rue Montcalm)
Coût : Rendez-vous au <https://www.musiforme.com>
Durée : 9 septembre au 4 décembre 2024

GYMNASTIQUE SUR CHAISE

Jour : Vendredi
Heure : 9 h 30 à 11 h
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit (AUCUNE INSCRIPTION REQUISE)
Durée : 7 octobre au 29 novembre 2024

NOUVEAU !

L'activité Aînés actifs est rendue possible grâce à la collaboration de la MRC Pierre-De Saurel et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

BADMINTON ET VOLLEYBALL LIBRE

Jour : Lundi volleyball
 Mercredi badminton
Heure : 18 h 30 à 21 h 30
Lieu : Gymnase École Martel, porte #2 (cour arrière)
Coût : Gratuit
Durée : horaire automne du 7 octobre au 18 décembre

NOUVEAU !

PICKLEBALL LIBRE



Le pickleball est un sport de raquette qui allie réflexes, précision, coordination et esprit d'équipe. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède 3 terrains éclairés et en pratique libre près du Centre récréatif Aussant (côté Saint-Joseph).

Les terrains sont ouverts jusqu'au 31 octobre 2024.

BINGO RÉCRÉATIF



Jour : Tous les mercredis
Heure : 13 h
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
 Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.
 Nous vous attendons en grand nombre !

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de Scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Jour : Tous les mardis
Heure : 18 h 30 à 21 h 30
Coût : Gratuit

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Monique Cool, au 450 743-8197.

FÉLICITATIONS À YVON TOURIGNY

Nous tenons à féliciter Yvon Tourigny, résident de Saint-Joseph-de-Sorel pour sa victoire dans la catégorie B à 40 pieds, le 24 août dernier, au championnat provincial de fers à Blainville.



FÉERIE DES LUMIÈRES

11^e édition

6 et 7 décembre 2024

Feerie des Lumières

Saint-Joseph-de-Sorel

Spectacles musicaux

Jeux vidéo

Animation

Feux d'artifice

Une présentation de



L'accès au site, les activités
et les spectacles sont gratuits

feeriedeslumieres.ca



FÉERIE DES LUMIÈRES

Du 1^{er} au 31 décembre 2024

PARTICIPEZ AU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL!

**Vous êtes un citoyen de
Saint-Joseph-de-Sorel?**

Alors, vous êtes invité à décorer votre
maison et/ou logement afin d'être
éligible au concours.



**Durant le mois de décembre, les conseillères et
les conseillers sillonneront les rues de la ville
afin de repérer les décors sortant de l'ordinaire.**

L'originalité, le choix des matériaux,
l'harmonisation des décors et des couleurs et
la quantité d'éléments de décoration seront les
critères d'appréciation qui guideront les membres
du conseil municipal au cours de leur visite.

**Trois gagnants (un par quartier) seront tirés au
sort parmi les citoyens qui auront décoré leur
résidence entre le 1^{er} et le 31 décembre.**

**Un bon d'achat de 150 \$
dans un commerce de la région
sera remis à chaque gagnant.**

Détails sur feeriedeslumieres.ca

ALERTES MUNICIPALES



SAINT-
JOSEPH-
DE-SOREL

ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

SERVICE GRATUIT

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



Avis
d'ébullition



Interruption de
l'eau potable



Bris
d'aqueduc



Chaleur
accablante



Eau brouillée



Non-consommation
de l'eau



Alerte



Avis
important

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

VSJS.CA • 450 742-3744



GRANDE MARCHE



5 KM

INSCRIVEZ-VOUS
ONMARCHE.COM
GRATUIT ET OUVERT À TOUS

DATE : dimanche 20 octobre 2024
HEURE : échauffement à 10 h 15, départ à 10 h 30
LIEU : Parc de la Pointe-aux-Pins
8, rue du Fleuve
Saint-Joseph-de-Sorel

 FÉDÉRATION DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

RioTinto

Québec 

PARTENAIRE D'ACTION
QUÉBECOR



ICI

on mange
gratuit
tous les
vendredis
avec achat
de 4 repas!

**NOUVEAU !
BIÈRES ET VINS**



profite du **4/5**

viens chercher ta carte



**ÉPICERIE DE
QUARTIER**

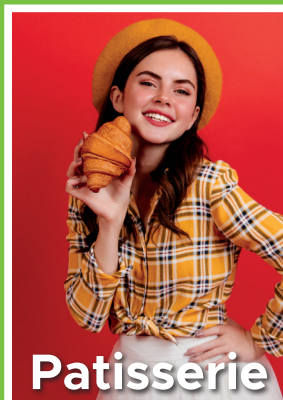


**VOTRE
ÉPICERIE !**

1225 Route Marie-Victorin,
Sorel-Tracy
450 746-5611



Épicerie



Pâtisserie



Boucherie

Facebook : @LeGesteOfficiel - Courriel : info@legeste.ca

8	9	4	10	1	11	4	7		1	2	7	12	11	3	7	7	13
1	2	1	14	7		1	12	11	8	7	4	10	7		12	14	7
14	1	2	15	14	1	15		1	15	4		7	3	15	16	15	14
8	15	7		15	4	17	7	14	4	1	3		7	3		4	1
9	14	10	15	7		13	15	7	5	3	7	13		3	12		5
10	7	10	9	4	13		11	14	15	7	2	7	8	7	4	10	
10		7	10		12	4	7		13		14	7	1	11	15	14	1
7	4		1	19		9	14	7	13	10	7		3	1	14	7	13
	9	5		1	5	7		5	7	7		1	10	3	1	13	
1	19	1	10	9	3	3	1	6		4	15	3		7		13	1
2	7	14	14	12	7		22	15	7	13	7		15	8	23	7	14
1		13		14		10	9	4	4	7		23	4	7	12		8
3	7		2	10	10			7	10	12	22	7		4		20	7
1	18	18	7		7	2	1		7	14	7	15	4	10	7	7	13
4	1	14	14	1	10	7	12	14		13	7	4	7		8	12	
5	6	1	13		7	14	11		18		13	7	15	21	7		17
6	15	2	7	14		4	7	17	3	7	13		11	7	14	5	7
7	13	9	10	7	14	15	13	8	7		7	18	7	4	15	7	14

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A	V	L	N	C	H	E						
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

SOLUTION (ÉTÉ 2024)

SOLUTION DE LA GRILLE D'ANAGRAMMES N°5

G	E	R	A	N	I	U	M
P	A	L	M	I	E	R	
G	R	E	N	A	D	E	
C	E	R	I	S	E		
S	E	I	G	L	E		
O	R	A	N	G	E		
G	O	Y	A	V	E		
A	I	R	E	L	L	E	
L	A	V	A	N	D	E	
N	A	R	C	I	S	S	E

www.fortissimots.com

SOLUTION

S	I	E	S	T	E		
V	I	T	E	S	S	E	
P	H	A	R	E	S		
A	N	G	L	A	I	S	
T	R	A	F	I	C		
G	A	L	E	R	I	E	
P	E	A	G	E	S		
S	O	R	T	I	E	S	
C	A	M	I	O	N		
R	A	L	E	N	T	I	

STC PIERRE-DE SAUREL



Société de
transport collectif
de Pierre-De Saurel

Grille tarifaire
1er juin 2024

Nouveauté

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS EN TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ ENTRE LES ZONES 1 ET 3 SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	39,50 \$	23,75 \$
25 passages	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel	86,25 \$	51,75 \$
Pénalité zone 1 (départs à l'origine de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel)	15,00 \$	
Pénalité zones 2 et 3 (départs à l'origine des autres municipalités de la MRC)	25,00 \$	
DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS CIRCUITS EXPRESS Les titres de transport achetés à bord (Interac ou argent) doivent être payés selon le tarif ordinaire.		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	39,50 \$	23,75 \$
25 passages	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel	86,25 \$	51,75 \$
Mensuel (entre Saint-Roch-de-Richelieu et Longueuil circuit 751 seulement)	43,25 \$	26,00 \$
TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)		
Flexible mensuel	164,00 \$	98,50 \$
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$

*Les déplacements sont gratuits à l'intérieur des circuits urbains (ligne 10)

POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyagent **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assume la surveillance.

La gratuité s'applique pour un maximum de 3 enfants par accompagnateur.

Pour le taxibus régional, les dossiers des usagers doivent être jumelés au préalable par le service à la clientèle.

*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 16 ans
- Étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus

Nouveauté

- Personne à faible revenu et accréditée par le CABBR ou le GESTE.

ZONES

- 1 Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel
- 2 Saint-Roch-de-Richelieu
Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert
- 3 Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majella



Société de
transport collectif
de Pierre-De Saurel

- 📍 **Terminus des Promenades - STC**
450, boulevard Poliquin, local 650, Sorel-Tracy
- ☎ **450 743-3336 | 1 833 703-3336**
- 🌐 www.stcpierredesaurel.ca
- 📱 [stcpierredesaurel](https://www.facebook.com/stcpierredesaurel)

Pour une mobilité régionale **accessible!**

STC PIERRE-DE SAUREL

HORAIRE TAXIBUS RÉGIONAL

À COMPTER DU 19 AOÛT 2024



LUNDI AU VENDREDI

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 6 h 00 à 20 h 30

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

04:45	05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45
15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 À 4

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	19:15
20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15															

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:25	05:55	06:25	06:55	07:25	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:25	15:55	16:25	16:55	17:25	17:55	18:55
19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55															

DÉPARTS À L'ORIGINE DES ZONES 3 ET 4

04:45	05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:45
19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45															

SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 8 h 15 à 16 h 45

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

04:45	05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45
15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 À 4

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DES ZONES 3 ET 4

04:45	05:45	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Réservation possible jusqu'à 30 minutes avant l'heure du départ.

Réservation possible jusqu'à 40 minutes avant l'heure du départ.

Réservation avant la fermeture du Terminus des Promenades - STC pour les départs du soir et du lendemain matin.

* Le secteur du chemin des Patriotes et rues avoisinantes entre les limites de Sorel-Tracy et la montée Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel, est considéré en zone 1 (code 808).

** Le secteur du boulevard Fiset (route Marie-Victorin) et rues avoisinantes entre les limites de Sorel-Tracy et le rang Bellevue, Saint-Robert, est considéré en zone 1 (code 800).

ZONE 1	CODES D'ARRÊTS
Sorel-Tracy	1 à 4999
Saint-Joseph-de-Sorel	1 à 4999
Sainte-Anne-de-Sorel	900 à 999

ZONE 3	CODES D'ARRÊTS
Massueville	7500
Saint-Aimé	8000
Saint-David	8500
Saint-Gérard-Majella	9000

ZONE 2	CODES D'ARRÊTS
Saint-Roch-de-Richelieu	5000
Sainte-Victoire-de-Sorel*	5500
Saint-Ours	6000
Yamaska	6500
Saint-Robert**	7000

ZONE 4	CODES D'ARRÊTS
Contrecoeur - résidentiel	9500
Contrecoeur - industriel	9501
Contrecoeur - arrêts fixes	9502 à 9999

JOURS FÉRIÉS	TERMINUS PROMENADES STC	OUVERT/ FERMÉ
HORAIRE DE FIN DE SEMAINE LES JOURS FÉRIÉS SUIVANTS :		
Journée nationale des Patriotes		Ouvert
Fête nationale		Fermé
Fête du Canada		Ouvert
Fête du Travail		Ouvert
Action de Grâce		Ouvert
Veille de Noël		Ouvert
Jour de Noël		Fermé
Lendemain de Noël		Ouvert
Veille du jour de l'An		Ouvert
Jour de l'An	Fermé	
Lendemain du jour de l'An	Ouvert	
Vendredi saint	Ouvert	
Dimanche de Pâques	Fermé	
Lundi de Pâques	Ouvert	

RÈGLEMENTS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22);**
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22).**

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

RÈGLEMENTS

Extrait du règlement numéro 399-2023 concernant la garde des animaux domestiques

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P38.002, r-2).

Il est interdit de garder un animal qui n'appartient pas à l'une des catégories suivantes :

1. Les chats;
2. Les chiens;
3. Les furets;
4. Les lapins;
5. Les poules;
6. Les oiseaux de cage;
7. Les poissons d'aquarium.

CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE

Il est interdit de garder dans un même logement y compris les dépendances et le terrain, plus de deux animaux de chaque catégorie autorisée et à l'exclusion des animaux sauvages.

TRAITEMENT DES SELLES ANIMALES

Le propriétaire ou le gardien d'un animal domestique doit être muni, en tout temps, des instruments qui lui permettent d'enlever et de disposer des selles de l'animal d'une manière hygiénique lorsque l'animal se trouve sur une place publique ou ailleurs que sur le terrain sur lequel est situé le logement qu'il occupe.

Le gardien d'un animal domestique doit enlever immédiatement les selles que celui-ci laisse tant dans un lieu accessible au public que sur un terrain privé et ensuite en disposer de manière hygiénique.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Il est interdit d'inciter ou d'encourager un chien à attaquer une personne ou un animal d'une espèce visée par le présent règlement.

Tout chien de 20 kg et plus, à l'exception d'un chien d'assistance, doit porter un licou (harnais de tête) ou un harnais auquel est attachée la laisse sauf si le chien se trouve, avec l'autorisation expresse d'une personne responsable en droit de la donner :

- à l'intérieur d'un logement ou de ses dépendances;
- sur un terrain privé clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci.

Un gardien qui transporte un chien dans un véhicule routier doit s'assurer qu'il ne peut quitter ce véhicule ou attaquer une personne qui se tient près de ce véhicule et le gardien qui transporte un chien dans la boîte arrière ouverte d'un véhicule routier doit le placer dans une cage ou l'attacher de façon que toutes les parties du corps du chien demeurent, en tout temps, à l'intérieur des limites de la boîte.

NUISANCES

Constitue une nuisance et est interdit, le fait :

- pour un animal domestique, de causer un dommage à la propriété d'autrui;
- pour un chien, de se trouver sur un terrain de la Ville où un affichage indique que la présence des chiens est interdite;
- pour un chien, de se trouver dans une aire de jeux ou à moins de deux mètres d'une telle aire extérieure non clôturée, sauf si le chien est tenu en laisse et circule sur un trottoir ou sur une allée de circulation;
- pour un chat ou un chien, selon le cas, de miauler, d'aboyer, de gémir, de hurler ou d'émettre des sons de nature à troubler la paix ou la tranquillité du voisinage;
- pour un animal domestique, de fouiller dans les ordures ménagères, les déplacer, déchirer les sacs et de renverser les contenants;
- pour un animal domestique, d'être errant;
- pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un logement et de ses dépendances, de garder des animaux domestiques dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage ou de laisser ces animaux causer des dommages à la propriété;
- de nourrir un animal errant en distribuant de la nourriture ou en laissant de la nourriture ou des déchets de nourriture à l'air libre.

ENREGISTREMENT ET FRAIS

Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit conformément au Règlement d'application, l'enregistrer auprès de la Ville et obtenir une médaille que le chien doit porter afin d'être identifiable en tout temps et payer les frais annuels.

Les frais annuels sont non remboursables et s'appliquent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre suivant sauf lors de l'enregistrement initial, lesquels couvrent la période jusqu'au 31 décembre suivant.

INSPECTION

Le centre de service animalier municipal est désigné comme des inspecteurs aux fins des inspections visées à la sous-section 1 de la section V du Règlement d'application ainsi qu'au aux fins du présent règlement.

Un inspecteur peut, à toute heure raisonnable, visiter un terrain, un bâtiment ou une construction de même qu'une propriété mobilière ou immobilière afin de s'assurer du respect du présent règlement et cette personne doit s'identifier et exhiber le permis attestant sa qualité.

POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT INTÉGRAL, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DANS LA SECTION « ANIMAUX » DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.



Service animalier
Pierre-De Saurel et Régions

450 746-7272

HORAIRE

Lundi : 13h – 15h

Mardi : 10h – 12h & 13h – 15h

Mercredi : 10h – 12h & 13h – 15h

Jeudi : 10h – 12h & 13h – 15h

Vendredi : 10h – 12h & 13h – 14h

Samedi : 9h – 12h

Dimanche : Fermé

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

info.serviceanimalier@gmail.com

1687, local 105, route Marie-Victorin, Sorel-Tracy (QC) J3R 4R4

BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant (240 ou 360 litres), vous pouvez vous en procurer dans d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

RÉSIDUS VERTS



Les collectes de résidus verts s'effectueront les 31 octobre et 14 novembre 2024.

BRANCHES



La collecte des branches s'effectuera le 17 octobre 2024.

Les branches acceptées doivent avoir 5 cm (2 po) de diamètre et être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg (55 lb) et d'une longueur maximale de 1,5 m (5 pi).

MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques (bac brun) s'effectue toutes les semaines soit, le jeudi, entre la période du 4 avril au 28 novembre 2024.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du **29 novembre 2023 au 30 mars 2024**, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 16 h. Pour la période du **3 avril au 1^{er} décembre 2024**, il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Le service gratuit est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel sur présentation d'une preuve de résidence.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION : gypse, briques, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES : contenants, emballages et imprimés, en carton, papier, métal, verre ou plastique

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.

RÉSIDUS VERTS : branches, haies, feuilles, gazon, terre, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.

PNEUS

ENCOMBRANTS : meubles et électroménagers en fin de vie, incluant ceux contenant des halocarbures, tapis, toiles, polystyrène, etc.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : 10 OCTOBRE 2024 - AUCUNE EN NOV. ET DÉC.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ✓ Meubles, électroménagers (sauf ceux contenant des halocarbures*), matelas, chauffe-eau, tapis roulés et attachés, toiles roulées et attachées, etc.
- ✓ Maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères (sans résidus de table), bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.

REFUSÉES :

- ✗ Matériaux de construction, incluant portes et fenêtres, pièces d'auto, incluant pneus, appareils électriques et électroniques.

DISPOSITION DES MATIÈRES :

En bordure de rue, sur votre propriété. Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans les remorques ne sont pas ramassées (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de se départir).

MISSION : RÉDUCTION ! :

Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS

Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation et constitue un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

Pour toute information concernant la gestion des matières résiduelles :

50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
Téléphone : 450 743-2703 | Téléc. : 450 743-7313
www.mrcpierredesaurel.com
mrc@pierredesaurel.com

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE

Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac noir, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 140 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

ATTENTION ! Vous avez droit à un (1) bac à déchets par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures (2 logements), vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 140 \$.



Hôtel de Ville

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 13 h

Nous sommes ouvert
sur l'heure du dîner

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h | 13 h à 17 h

HORAIRE D'ÉTÉ

du 1^{er} lundi de mai à l'Action de grâce.

Lundi au jeudi :
7 h à 12 h | 13 h à 17 h

Vendredi :
8 h à 12 h

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 7 octobre, 4 novembre et 9 décembre 2024

Heure : 19 h début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Administration - Fermé

- Les bureaux de la Ville seront fermés le lundi 14 octobre 2024.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15 h 30 et 18 h 30, soit les 22 octobre, 26 novembre et 24 décembre 2024.

COMPTES DE TAXES - DATE D'ÉCHÉANCE

- Quatrième versement : 13 novembre 2024

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES | COMPTE DE TAXES

Comme les comptes de taxes sont produits en début d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte à votre nom, à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Votre notaire doit vous informer des montants des taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Si des soldes de taxes demeurent impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que nouveau propriétaire.

RAPPEL : N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse auprès de la Ville, si celle-ci a changé depuis l'achat de votre propriété.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service ... 310-4141 ou *4141
Travaux publics (urgence) 911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY (450 780-5600)

Prévention administrative poste 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703
www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX (450 742-3744)

Garage municipal poste 212
Aréna (loisirs) poste 301

Piscine 450 742-1602
Centre communautaire 450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel ... 450 743-7087
Service animalier Pierre-De Saurel et Régions 450 746-7272

Tirage : 950 exemplaires
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et
Fils Itée
Comité : conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Vincent Deguise

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.

